

L'Histoire du Handicap en France questionnée par l'O.N.U. et le conseil de l'Europe au regard des expériences étrangères.

Des mots pour dire des maux :

XVII siècle : - la peur, l'enfermement

XIX siècle : - les Invalides (*militaires et civils*)

XX siècle : - Enfants ou Adultes Inadaptés - LES Handicapés

2022 : Pour les personnes en SITUATION DE HANDICAP

INCLUSION pour tous – DESINSTITUTIONALISATION

AUTODETERMINATION . PAIR-AIDANCE . DIGNITE DU RISQUE

invalides – infirmes – aliénés – anormaux – malades – indigents – arriérés – imbéciles

- idiots – débiles – malades – incurables – inadaptés – handicapés

Personnes : autrement capables / à besoins particuliers – Enfants/adultes différents

Personnes en SITUATION DE HANDICAP

=====

Enfermement – Hospitalisation – Bienfaisance – Charité – Invalidation – Discrimination

Adaptation – Insertion – Intégration – INCLUSION pour tous et partout

+++++

COMPARAISONS EN EUROPE



LA DIFFICULTE des chiffres :

- **Dans l'Union européenne, en 2002, une personne en âge de travailler sur six déclare avoir un problème de santé ou un handicap de longue durée.**
- **Les proportions sont sensiblement plus élevées au Royaume-Uni et aux Pays-Bas** où plus d'une personne sur quatre se déclare handicapée (*respectivement 27,2 % et 25,4 %*) **en Suède** c'est le cas d'une personne sur cinq (*19,9 %*).
- **En revanche, en Allemagne, en Espagne,** la part de la population se considérant atteinte d'un handicap est **nettement plus faible** : (*11,2 % et 8,7 %*.) ***Les écarts importants observés entre pays sont à mettre en partie au compte de représentations culturelles différentes du handicap mais semblent également liés au développement des dispositifs de prise en charge et à leur étendue (Dupré et Karjalainen, 2003).***
- **En 2020, la FRANCE** compterait ?, **12 millions de personnes en situation de handicap, soit près de 19 % de sa population** ; parmi elles, 18% sont au chômage, ce qui représente près du double de la moyenne nationale. 67% déplorent également le manque d'accessibilité des lieux publics et déclarent avoir des difficultés à se déplacer.

**On peut regretter l'absence d'outils normalisés
ou d'indicateurs fiables communs aux différents pays.
Pour la France, la C.N.S.A. communique des chiffres
à partir des orientations réalisées ou des aides accordées**



• Quelques comparaisons dans les différents pays de l'Europe : **LA SCOLARITE**

- Dans le monde, 250 millions d'enfants porteurs d'un handicap ne sont pas scolarisés.
- Pourtant, des progrès notables ont été réalisés depuis les années 90 en faveur d'une plus grande inclusion scolaire,

Assiste-t-on à la disparition du secteur spécialisé ?

- **10 partenaires de 7 pays européens ont formé un projet inclusif intitulé Cap sur l'école inclusive en Europe. Ces pays souhaitent adapter le milieu scolaire aux élèves à Besoins Éducatifs Particuliers.**

Angleterre

Les écoles anglaises sont établies avec une pédagogie développée avec l'objectif de répondre aux besoins de chacun. De ce fait, la priorité du système scolaire anglais est d'offrir sécurité, réussite mais surtout bien-être à ses écoliers. L'éducation anglaise se veut stimulante et agréable, mais surtout adaptée à tous. Les enseignants sont formés à identifier, planifier, agir et évaluer selon les besoins de chacun de leurs élèves. Tous les élèves sont considérés individuellement, et en tant que personne à part entière.

Le Portugal a un fonctionnement plutôt singulier. En effet, il existe toujours des écoles spécialisées, mais elles ont une toute autre fonction : depuis 1991, ces écoles ont été converties en centre de ressources – soit des services de soutien pédagogiques pour écoles ordinaires.

Quant aux enseignements, ils tâchent d'établir un plan éducatif individuel en collaboration avec les parents de chaque enfant aux besoins spécifiques. Les écoles spécialisées fonctionnent mais elles ne sont ni obligatoires, ni systématiques ; le choix est toujours laissé aux parents.

En Suède, l'accompagnement des personnes porteuses de handicap est particulièrement présent et développé. Par ailleurs, la Suède se veut inclusive et met en place une politique sociale basée sur la non-discrimination, la normalisation et la solidarité. De ce fait, la volonté du système scolaire suédois est avant tout d'offrir à tous les mêmes possibilités de vivre agréablement au sein de la communauté.

L'Italie est un pays européen qui fut le pionnier en ce qui concerne l'inclusion scolaire. En effet, l'Italie souhaite plus que tout supprimer toute forme de marginalisation, et a ainsi supprimé ses classes spécialisées vers la fin des années 1970. L'accueil et la scolarisation des personnes en situation de handicap y est novateur ; le personnel scolaire est spécialisé, l'apprentissage est ajusté pour être adapté à tous.

En Belgique, les personnes en situation de handicap ont accès aux Services d'Aides à l'Intégration mais également à l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées. Néanmoins, plus que tout, les enfants à besoins spécifiques peuvent tous être inclus au sein de l'enseignement ordinaire. Enseignants ordinaires et spécialisés se côtoient et collaborent auprès de personnel médico-social.

La politique de la France défend l'inclusion scolaire pour toutes les formes de handicap (*y compris pour les jeunes polyhandicapés*) 409409 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire. Les Enseignants peuvent s'appuyer sur Auxiliaires de vie scolaire au statut précaire, pour le plus grand nombre, la formation se limite à quelques heures. Trop d'enseignants ne sont pas formés. Par redéploiements des moyens, des professionnels du Médico-Social interviennent, progressivement, pour soutenir l'inclusion



Quelques comparaisons dans les différents pays de l'Europe

- **Insertion PROFESSIONNELLE**

- **Aider les personnes handicapées à s'intégrer et à s'épanouir sur le marché du travail, tels sont les principaux objectifs de la directive 2000/78/CE qui incite les États membres à respecter un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail des personnes handicapées.**
- **Grâce à l'introduction du concept concret « d'aménagement raisonnable » se traduit dans des législations nationales par la notion du droit à compensation.**
- **Les employeurs sont tenus d'embaucher un pourcentage de travailler handicapés et d'adapter, le plus possible, le lieu de travail sous peine de sanction.**

Quelques chiffres pour la france :

- 85% des handicaps sont invisibles – 13% de la population est concernée :
- 1,8 M. de personnes justifient d'un titre administratif de reconnaissance du handicap.
- 19% de la population active en situation de handicap est au chômage (2 fois plus que la moyenne nationale).
- 85% des handicaps sont acquis à l'âge adulte.
- 44% seulement des personnes en situation de handicap exercent une activité.



Quelques comparaisons dans les différents pays de l'Europe

- **Institutions spécialisées et HEBERGEMENT**

Le placement en institution soulève de nombreuses inquiétudes quant à sa compatibilité avec l'exercice des droits de l'enfant. Sauf circonstances exceptionnelles, aucun enfant ne devrait être placé en institution.

- Les personnes handicapées ont le droit de choisir avec qui et dans quel lieu elles veulent vivre. La Commission européenne élaborera une initiative visant à améliorer les services sociaux destinés aux personnes handicapées
- **Il convient donc de remplacer le placement en institution par des services de proximité dans un délai raisonnable et dans une démarche globale vers l'autonomie avec l'autodétermination.**
- Pour des raisons différentes certains pays favorisent le maintien au domicile familial comme en Suède et en Espagne (91 % des travailleurs). Des aides financières sont accordées comme au Portugal.
- Un débat existe en Hollande et en Allemagne dans la mesure où l'hébergement en institution serait moins coûteux. D'un pays à l'autre, les aides personnelles pour l'habitat peuvent aller du simple au double..
- **L'angoisse des familles en rapport à leurs disparitions et l'avancée en âge des adultes amènent certains pays à revoir leurs positionnements vis à vis de l'habitat individuel et programme des foyers de vie adaptés**
 - **Le CSNPH considère absolument nécessaire de tendre vers une définition positive et constructive des « situations de vie collective » .**



Quelques comparaisons dans les différents pays de l'Europe

- **LES FINANCEMENTS DE LA COMPENSATION**

- **La convention européenne estime que les aides pour la participation des personnes handicapées comprennent les prestations sociales visant à :**
 - éliminer ou diminuer le handicap, prévenir son aggravation ou en atténuer les effets, éviter ou surmonter une réduction de la capacité de gain ou une dépendance de soins permanents,
 - assurer durablement la participation à la vie active conformément aux goûts et capacités des personnes
 - promouvoir le développement personnel par une participation à la vie de la communauté et une vie aussi autonome que possible.
- **Selon les pays,** en fonction des responsabilités qui incombent à l'ETAT ou le partage avec les régions ou des municipalités, les aides sont très variables et peuvent créer des inégalités territoriales
- **Pour la FRANCE,** dans le cadre de la loi de Février 2005 le DROIT à compensation a été validé.
- Les financements se partagent entre la Sécurité Sociale les départements au niveau de l'aide sociale.
- **La loi du 7 août 2020** a créé une nouvelle branche de la Sécurité sociale consacrée à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- Sa gestion a été confiée à la CNSA qui a ainsi revu ses missions et son cadre de fonctionnement.



S'INFORMER auprès **des différents pays de l'Europe** **Partager les acquis des expériences**

la CNSA veut améliorer les connaissances sur les pratiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie mises en place par nos voisins européens, questionner nos pratiques nationales et identifier des pratiques inspirantes pouvant être transférées en France.

- **La Caisse a retenu 13 des 20 projets reçus :**
 - 3 portent sur l'accompagnement des personnes polyhandicapées,
 - 4 sur l'accès et le maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques,
 - 1 sur le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées dépendantes vivant en établissement,
 - 5 sur les organisations territoriales pour le maintien à domicile de personnes très dépendantes.
- **Les porteurs envisagent d'étudier des dispositifs situés dans 13 pays d'Europe, chaque mission portant généralement sur plusieurs pays :**
 - 9 équipes se rendront en Belgique, en Suisse, en Allemagne ou aux Pays-Bas,
 - 8 en Italie, en Espagne ou en Grèce,
 - 6 en Suède, au Danemark, en Finlande ou en Norvège,
 - 1 équipe ira au Royaume-Uni et une en Pologne.